

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	21
Votants	22

Date de convocation : 31 août 2026

Date d'affichage : 22 septembre 2026

Objet : Dénomination des rues - Approbation

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur HERSEMEULE Franck, Maire.

Étaient présents : F.HERSEMEULE, I.GAUTIER, B.DEBARRE, L. LEGUY ADOLPHE, K.KÖRÜKÇÜ, AM.LEMAIRE, A.GROLLEAU, D. REPETTATI, M.ROLLAND, M. LE MEUR, W.PELTIER, C.GUILLOU, S.LEVESQUE, R.HUGRON, S.OUISSE, V.CHAMAILLARD, M.RICORDEL, E.FERRE, A.LELIEVRE, E.DUPE, M.YILDIRIM.

Absente excusée ayant donné procuration : A.LESTEL a donné pouvoir à M. HERSEMEULE

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : néant

Absents non excusés : C.GUIHO

Mme GAUTIER est élue en qualité de secrétaire de séance.

Plusieurs voies de la commune n'ont actuellement pas de dénomination officielle. Des suggestions de dénomination de rues ont été faites pour les voies à nommer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence actuelle de dénomination de certaines voies, pouvant notamment occasionner des difficultés d'intervention des secours,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux voies et aux places publiques,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

DECIDE de :

Nommer les rues selon les dénominations ci-dessous :

- La Mélinais :
 - o route de la Mélinais
 - o rue du Clos Prié
- La Provostais :
 - o route de la Chapelle St Joseph,

- rue de la Provotais,
- impasse du Châtelet,
- chemin du Châtelet,
- rue du Four à pain,
- impasse de la Provotais,
- chemin de la Provotais

- Les Bois Feuillants – La Rochelle – La Jostais :

- route des Bois feuillants,
- rue des Bois Rochelle,
- rue de la Rochelle,
- impasse de la Rochelle,
- rue du Tertre des Rochelles,
- route de la Jostais
- impasse de la Jostais

- Dire que les crédits nécessaires à la signalétique correspondante sont inscrits au budget principal de la Commune.

- Charger Monsieur le Maire ou son représentant de communiquer cette information notamment aux services d'incendie et de secours et à la Poste.

Le Maire,
Frank HERSEMEULE

La secrétaire de séance,
Isabelle GAUTIER

Gautier

